



Tél. 94.46.27.19

Comité Départemental
Cycliste du Var
Immeuble « L' Hélianthe » - La Rode
Rue Emile Ollivier
83000 TOULON

Tour du VAR 2012

COMMUNIQUE N°2

REGLEMENT : **G.P.M.** (uniquement pour les cadets)

Un classement de la montagne sera établi par addition de points lors des différentes étapes

Un maillot de "leader" sera attribué au classement général à chaque étape

Mode d'attribution des points

1° étape : DRAGUIGNAN – 9 Avril

2eme passage à la cote avant la ligne d'arrivée : 6 – 4 – 2 – 1

5eme « « « « « « « « « : 5 – 3 – 1

3° étape : SEILLANS – 15 Avril

2ème passage à la Cougnasse : 8 - 6- 4 – 2 – 1

3ème passage « « « : 6 – 4 – 2 – 1

3° étape : DRAGUIGNAN – 8 mai

2eme passage à la cote avant la ligne d'arrivée : 6 – 4 – 2 – 1

5eme « « « « « « « « « : 5 – 3 – 1

4° étape : VIDAUBAN – 24 Juin

2ème passage à la ligne d'arrivée : 5 – 3 – 1

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés de la façon suivante

1 – 1° GPM de Seillans (2ème passage à la Cougnasse) le 14 avril)

2 – 1° GPM de Seillans (3ème passage à la Cougnasse) le 14 avril)

3 – 1° GPM de Draguignan (2eme passage à la cote avant la ligne d'arrivée) le 9 avril

4 – Le plus jeune

Le responsable du Tour du VAR
Minimes-Cadets
Mr GHIGO Adrien